

**Objet : Commande publique – Attribution marché 2020-CAA-035 – Location et maintenance de systèmes d'impressions et de copie**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,**

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°59 du Conseil d'Agglomération en date du 5 novembre 2020 donnant délégation au Président pour signer le marché « 2020-CAA-035 – Location et maintenance de systèmes d'impressions et de copie » avec le prestataire le mieux disant,

Vu l'arrêté n°2020-149 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Christian RAUCAZ pour les affaires ayant trait à l'Administration Générale de la CA Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la location et maintenance des systèmes d'impressions et de copie,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Vu la commission d'appel d'offres du 23 novembre 2020,

### Décide

**Article 1 :** Le marché « 2020-CAA-035 Location et maintenance de systèmes d'impressions et de copie » est confié à l'entreprise suivante :

**ENTREPRISE MYOSOTIS 49 CHEMIN DU PONT ALBERTIN – 73200 ALBERTVILLE** pour un montant de 31 254.54 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

**Article 2 :** Le marché est prévu pour une durée de 5 ans à compter du 01/03/2021. Il s'agit d'un accord-cadre à émission de bons de commande sans minimum sans maximum.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** M. le Président et Mme la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 26 Novembre 2020

Le Vice-Président en charge de  
l'administration générale  
Christian RAUCAZ

